

# Règlement tarifaire

Groupes de placement alternatifs



## Groupes de placement alternatifs

Groupes de placement	Valeur	Commission-d'émission <sup>1</sup>	Commission-de rachat <sup>1</sup>	Commission de performance	Commission de gestion (p.a.) <sup>2</sup>
FWI Insurance Linked Strategies	30'177'090	0.00%	0.00%	aucune	1.15%
FWI Prêts aux PME CHF – Catégorie de part Seed	48'824'031	0.00%	0.00%	aucune	0.55%

<sup>1</sup> Les commissions de souscription et de rachat sont limitées à 2% et sont adaptées aux conditions du marché. Elles sont intégralement créditées à la fortune du groupe de placement.

<sup>2</sup> La commission de gestion comprend la gestion de la fortune ainsi que l'administration des groupes de placement. Les éventuels courtages et taxes liés à des transactions ne sont pas compris dans la commission de gestion.

### La fondation de placement a en outre droit au remboursement des frais suivants :

1. Taxes annuelles des autorités de surveillance
2. Frais d'impression, de mise en page et de traduction des rapports annuels
3. Publication de prix et de communiqués à l'attention des investisseurs
4. Honoraires de la société d'audit pour les révisions ordinaires des groupes de placement alternatifs et les éventuelles révisions exceptionnelles
5. Taxe à la valeur ajoutée (TVA) éventuelle sur les prestations utilisées
6. Frais éventuels résultant de démarches exceptionnelles et nécessaires, faites dans l'intérêt des investisseurs
7. Droits de garde

## Modèle tarifaire FWI basé sur le volume

Le modèle tarifaire FWI basé sur le volume est assorti d'une «commission standard avec rabais». Les versements ont lieu tous les ans. Les commissions de gestion ou forfaitaires calculées en fonction du volume global des placements correspondent aux commissions nettes après déduction du rabais:

Groupe de placement alternatifs	Valeur	Commission forfaitaire par an Fortune de placement totale en CHF:		
		< 5 Mio.	5 – 20 Mio.	> 20 Mio.
FWI Insurance Linked Strategies	30'177'090	1.15%	1.00%	0.95%

## Evaluation, émission et rachat auprès

### FWI Insurance Linked Strategies

---

#### Evaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire du portefeuille est calculée le dernier jour de négoce de chaque mois civil (date valeur). Elle se fonde sur les liquidités détenues par le groupe de placement ainsi que sur l'évaluation des placements.

#### Dates d'émission et de rachat

L'émission de droits (date d'émission) se fait le dernier jour de négoce de chaque mois (sauf en août et en septembre) et les rachats de droits (date de rachat) se font le dernier jour de négoce de chaque semestre (fin juin et fin décembre).

#### Avis de souscription et de rachat

L'avis de souscription doit parvenir à la FWI au plus tard 10 jours de négoce avant la date d'émission de chaque mois, tandis que les avis de rachat doivent lui parvenir par écrit et moyennant un préavis d'au moins 90 jours civils avant la date de rachat. Les avis de rachat qui parviennent à la FWI après la date critère sont automatiquement pris en compte pour la prochaine date de rachat.

#### Règlement (settlement)

Le règlement (settlement) des souscriptions a lieu 4 jours de négoce avant la date d'émission et le règlement des rachats intervient dans les 60 jours civils après la date de rachat pertinente. Vous trouverez des indications détaillées dans le prospectus ainsi que dans le calendrier de négoce sur notre page d'accueil, sous «Publications», «Groupes de placement alternatifs».

### FWI Prêts aux PME CHF

---

#### Evaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire déterminante du portefeuille est la valeur consolidée des actifs détenus dans le portefeuille, moins la somme des passifs consolidés et des provisions consolidées du groupe de placement. La valeur nette d'inventaire du portefeuille est calculée pour le dernier jour de Bourse du mois civil (date de valeur). La détermination de la valeur se fonde sur les liquidités détenues au niveau du groupe de placement et sur l'évaluation des placements.

#### Date d'émission et de rachat

Les titres de créance (date d'émission ou de rachat) sont émis et rachetés le dernier jour de Bourse de chaque mois.

#### Avis de souscription et de rachat

La souscription des titres de créance a lieu dix jours avant la date d'émission de chaque mois. Les contrats de créance sont résiliés 30 jours avant la date de rachat de chaque mois. Les souscriptions et résiliations reçues par la FWI après leur date limite respective sont automatiquement valables pour la date d'émission ou de rachat suivante.

#### Règlement (settlement)

Le règlement des souscriptions a lieu à la date d'émission, le règlement des rachats dans les 30 jours calendaires suivant la date de rachat concernée. Sous réserve des exceptions lorsque du rachat, selon le prospectus. Les informations en détail se trouve dans le prospectus, qui est publié sur le site Internet de la FWI sous la rubrique Download "Groupes de placement alternatifs».